

MONTER UNE FERME PÉDAGOGIQUE

Les fermes pédagogiques visent à sensibiliser des publics variés à l'agriculture et le monde du vivant, à travers des activités pédagogiques et ludiques permettant de découvrir les animaux et les activités de la ferme. Cette fiche outil est destinée aux porteurs de projet d'une ferme pédagogique en milieu urbain dans l'objectif de fournir les éléments essentiels à prendre en compte pour la mise en place de son projet.



DEFINITION

Les fermes pédagogiques ont été définies par une circulaire interministérielle publiée le 5 avril 2001 en tant que « structure présentant des animaux d'élevage et/ou des cultures, qui accueille régulièrement des enfants et des jeunes dans le cadre scolaire ou extra-scolaire et qui souhaite développer cette activité ». Selon la circulaire – aujourd'hui le texte de référence régissant les fermes pédagogiques – il convient de distinguer deux types de fermes pédagogiques :

- **Les fermes d'animation** : des fermes urbaines ou périurbaines, avec peu ou pas de production agricole commercialisée, accueillant prioritairement des enfants, même si leur public se diversifie de plus en plus. La découverte de la ferme et d'une diversité d'espèces animales domestiques permet de mieux comprendre les liens ville-campagne.
- **Les exploitations agricoles accueillant du public** : elles gardent leur fonction première de production agricole, mais accueillent des enfants et des adultes dans l'objectif de faire découvrir les métiers de la terre et les produits de la ferme. Localisées essentiellement en milieu rural, elles permettent aux agriculteurs de diversifier leurs activités et leurs sources de revenus.

Cette différenciation se fait par rapport au chiffre d'affaires provenant de l'accueil pédagogique à celui provenant de la production agricole. Les exploitations agricoles accueillant du public ont un statut agricole (SCEA, EARL, GAEC), néanmoins certaines peuvent être sous forme commerciale (SARL ou SAS). Quant aux fermes d'animation, elles ont généralement un statut associatif ou municipal, ou peuvent être portées par une société coopérative (ex : SCIC).

CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis la parution du circulaire en 2001, les fermes d'animation se sont développées en tant que lieux éducatifs, pédagogiques, sociaux et thérapeutiques, et visent un public plus vaste que les groupes scolaires (ex : les établissements du secteur du médico-social, les comités d'entreprises). Elles participent à l'animation territoriale en fournissant des services de proximité et représentent également des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Si les exploitations agricoles franciliennes accueillant du public peuvent valoriser leur activité via le réseau « Bienvenue à la ferme » Ile-de-France, les fermes d'animation n'ont aujourd'hui pas de réseau d'appartenance au niveau régional. Cependant, depuis la naissance en 2023 de l'Association Française des Fermes d'Animation, les fermes d'animation sont désormais regroupées au niveau national.

En outre, la réglementation et les dispositions applicables aux activités d'une ferme d'animation sont disséminées entre plusieurs corpus normatifs, et plusieurs administrations peuvent intervenir. Ainsi, la création d'une ferme pédagogique urbaine peut s'avérer complexe.

▲ MONTER SON PROJET

La démarche de création, les caractéristiques et les principes de fonctionnement peuvent varier selon la nature du projet. Le montage d'une ferme pédagogique doit être accompagné d'une réflexion sur les statuts juridiques, sociaux et fiscaux les plus adaptés au projet et ses objectifs. La structure porteuse se doit également de réunir un ensemble de compétences en agriculture, en gestion d'entreprise et en animation.

▲ SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Quels sont mes objectifs (pédagogiques, économiques, sociales...) ?

Quel(s) public(s) vais-je cibler ? Quelles activités et prestations proposer et quels tarifs adopter ?

Quelles sont les compétences nécessaires pour gérer l'activité ?

Quels aménagements à prévoir ?

Quelle réglementation s'applique ?

Quels sont les risques et les mesures à prendre pour maîtriser les dangers ?

▲ À SAVOIR

Les principaux investissements nécessaires à l'activité de ferme d'animation

- L'achat du foncier ;
- Les travaux d'aménagement de la ferme ;
- L'acquisition des animaux et de l'équipement ;
- Le recrutement du personnel qualifié ;
- La communication pour promouvoir la ferme et la signalétique pédagogique.

Selon le statut de la ferme pédagogique, différentes aides publiques et privées peuvent être mobilisées. Contactez la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France pour en savoir plus.

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Les fermes pédagogiques proposent des prestations diverses allant de la visite libre d'un circuit aménagé à des visites guidées en groupe, aussi bien que des animations participatives. Les fréquentations sont très variables d'une ferme à l'autre selon la nature de la ferme, son contexte d'implantation, sa programmation, les tarifs pratiqués et les périodes d'ouverture.

GESTION DE LA FERME

Dans le cadre d'un projet de ferme d'animation porté par une collectivité, la gestion peut être réalisée en régie directe ou par délégation à un prestataire (ex : une association locale). Il appartient à la collectivité de s'interroger sur les avantages et inconvénients en lien avec le choix du mode de gestion entre la voie internalisée ou externalisée.



ASPECTS TECHNIQUES

L'élevage en ville : Le choix des animaux de la ferme (moutons, chèvres, chevaux, animaux de la basse-cour...) est à réfléchir selon la nature des activités visées : découverte du monde agricole, éducation à l'environnement, ou bien des activités spécifiques de médiation sociale et/ou thérapeutique. Il convient d'assurer une diversité d'espèces permettant de mettre en œuvre son programme pédagogique, et de s'interroger quant à la gestion de la reproduction des animaux de la ferme.



Aménagement du site : Il faut prendre en compte un ensemble d'éléments liés à l'entretien du site et à la gestion des flux, ainsi que l'accueil du public. Parmi les aménagements à prévoir : une base vie pour le personnel ; un espace d'accueil pour le public (avec zone espace abritée en cas d'intempérie) ; des sanitaires et des points d'eau potable ; les raccordements à l'eau et à l'électricité ; un accès sécurisé au site ; des chemins de circulation pour le personnel et le public ; les installations qui accueilleront les animaux (clôtures, abris, etc.) ; des espaces de stockage (outils, nourriture, etc.).

Compétences techniques : Pour assurer le bon fonctionnement de la ferme pédagogique, plusieurs compétences doivent être intégrées au sein de l'équipe : l'administration générale de la structure ; la gestion des animaux et l'entretien du site ; l'accueil du public et l'animation ; et enfin la sécurité du site. Certaines certifications sont fortement recommandées : formations au métier de soigneur animalier ; le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) avec spécialité « activité de découverte du milieu » ou « éducation à l'environnement », en vue de l'accueil pédagogique à la ferme. A cela, peuvent s'ajouter des formations spécifiques en zoothérapie, médiation animale, éthologie ou psychologie.

REPÈRES RÉGLEMENTAIRES

La réglementation qui s'applique dépend de chaque projet, par rapport à son fonctionnement et les activités prévues (production agricole, accueil du public dans le cadre scolaire ou non, hébergement à la ferme, atelier de transformation alimentaire, vente directe ou dégustations de produits...).

De manière générale, les fermes pédagogiques doivent répondre aux obligations suivantes :

- **Les obligations réglementaires par rapport à la détention et le transport des animaux vivants, les plans de biosécurité et la désignation de vétérinaire sanitaire ;**
- **Les règles de sécurité d'un établissement recevant du public (ERP) ;**
- **Les normes d'hygiène pour la dégustation et la transformation des produits alimentaires (notamment d'origine animale).**





BIEN-ETRE ANIMAL (BEA)

Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes (avis Anses, février 2018). L'Article L214-1 du Code Rural et de la Pêche précise que : *« Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »*

Les conditions pour assurer la bientraitance animale sont traduites par le principe des 5 libertés, reprises dans les codes de l'Organisation mondiale de la santé animale : absence de faim, de soif et de malnutrition ; absence de peur et de détresse ; absence de stress physique et/ou thermique ; absence de douleur, de lésions et de maladie ; liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce.

Ainsi, une ferme pédagogique se doit de mettre en place les dispositions nécessaires en vue de répondre au comportement vital des animaux et d'assurer leur bien-être en effectuant un suivi et des soins réguliers (qualité du nourrissage, limiter la surpopulation, réduire le temps de transports et de manipulation des animaux).

POINTS DE VIGILANCE

ATTENUER LES RISQUES

Les installations agricoles et la manipulation des animaux présentent des risques éventuels pour le public accueilli à la ferme (zoonose, contre-indications médicales, accidents...) et de maltraitance animale (agressions, intoxications alimentaire).

LUTTER CONTRE LES NUISIBLES

Des moyens et des pratiques d'élevage de bon sens doivent également être mises en place afin de protéger les animaux des prédateurs et de toutes contaminations possibles (grippe aviaire, dératisation...).

IMPLANTATION EN MILIEU URBAIN

Tout projet agricole développé en milieu urbain pose la question des risques sanitaires liés aux sols contaminés par des polluants (éléments traces métalliques, hydrocarbures et dioxines entre autres). Des analyses de sol sont à réaliser afin d'assurer que le site ne présente pas de contre-indication par rapport à l'activité envisagée. Il convient également de prendre en compte l'environnement autour de la ferme et de limiter les nuisances sonores, olfactives, et sanitaires, pour assurer la tranquillité des habitants aux alentours.

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

L'accueil du public, dont les personnes en situation de handicap visible ou invisible, se doit sans discrimination, dans l'objectif de permettre à tout visiteur de pouvoir accéder à la ferme et recevoir les informations diffusées. Il convient d'évaluer les aménagements nécessaires ainsi que la création de supports pédagogiques adaptés. Le personnel de la ferme doit être formé pour être en mesure de proposer des accueils à la fois conviviaux et sécurisés, adaptés au plus près des besoins des personnes accueillies.

PRÉCONISATIONS

- ✓ Réaliser une étude de faisabilité technique, règlementaire et sanitaire de votre ferme pédagogique
- ✓ Etudier l'aménagement du site en intégrant les différentes contraintes et obligations par rapport aux activités envisagées dont l'accueil du public
- ✓ Choisir un mode de gestion et d'animation adapté au contexte environnemental, économique et social
- ✓ Mettre en place un protocole de mesures sanitaires et zootechniques avec un vétérinaire sanitaire
- ✓ Assurer le nettoyage régulier des espaces de vie des animaux (avec désinfection périodique ou selon les besoins) afin de prévenir la transmission des maladies entre les animaux de la ferme et le public
- ✓ Communiquer les consignes de sécurité et d'hygiène et sensibiliser le public aux risques
- ✓ Souscrire à des contrats d'assurances pour disposer de couvertures adéquates (dont la Responsabilité Civile Professionnelle)

EXEMPLES DE FERMES PÉDAGOGIQUES

La Ferme de Paris (75), ferme pédagogique municipale dans le Bois de Vincennes.

www.paris.fr/pages/la-ferme-de-paris-4489

Ferme pédagogique de Pontoise (95), gérée par l'association Les Z'Herbes Folles en partenariat avec la Ville de Pontoise. www.fermepedagogiquedepontoise.fr

La Ferme des Possibles (93), à Stains, porté par la SCIC NOVAEDIA. www.fermedespossibles.fr

La Ferme Ouverte de Saint-Denis (93), exploitation maraichère et ferme pédagogique des Fermes de Gally. www.lesfermesdegally.com/la-ferme-urbaine-saint-denis/la-ferme-ouverte-saint-denis

La Bergerie nationale (78), exploitation agricole et ferme pédagogique à Rambouillet.

www.bergerie-nationale.educagri.fr/exploitation-agricole/visites-et-activites-de-la-ferme/

RESSOURCES UTILES

Bienvenue à la ferme Ile-de-France. Le réseau francilien des exploitations agricoles accueillant du public. www.bienvenue-a-la-ferme.com/ile-de-france/

Association Française des Fermes d'Animation. www.fermedanimation.fr

Boîte à outils de la Bergerie Nationale de Rambouillet. Un ensemble de ressources à télécharger sur le site : www.bergerienationale.educagri.fr/site_FP/ressources.html

Un regard sur la ferme d'animation - Observations, réflexions, partage d'expériences. Lamidey, Sophie (2022).

Transformation et dégustation en ferme pédagogique - Guide de recommandations. Raiffaud, Christine (2015). Educagri Editions.

La chaîne YouTube des **Entrepreneurs Animaliers** www.youtube.com/@lesentrepreneursanimaliers

GRAINE Ile-de-France, réseau francilien d'éducation à l'environnement et au développement durable <https://graine-idf.org/>

Les 48h de l'agriculture urbaine. Evènement annuel et national pour favoriser la découverte des lieux emblématiques de l'agriculture urbaine. www.les48h.fr

La Balade du goût. Evènement annuel à l'automne coordonné par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France et le réseau francilien Bienvenue à la ferme. www.balade-du-gout.fr

Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France - Pôle agriculture urbaine

Découvrez notre offre d'accompagnement et nos ressources utiles pour vos projets d'agriculture urbaine : <https://idf.chambre-agriculture.fr/produire-innover/agriculture-urbaine/>

CONTACT : Tara BUSHE, Conseillère agriculture urbaine tara.bushe@idf.chambagri.fr 07 54 38 92 79